

025/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 29 juin,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Anne DELABALLE avec pouvoir donné à François SOULIER

Agnès JET avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

Absents excusés :

Muriel BLANC, Isabelle PAILLARES

Date de convocation : 23 juin 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : - 5 JUIL. 2016



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux en forêt communale avec valorisation bois énergie pour l'année 2016

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux de nettoyage de la forêt sur le territoire de la commune. Ces travaux sont proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016 et donnent lieu à une valorisation « bois énergie ».

Le montant des travaux est fixé à 4 680, 00 euros HT

Parcelles communales concernées : 12 et 14 Surface nettoyée : 4 ha

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif à ce projet spécifique

⇒ Dépenses subventionnables 2 560,00 euros HT exploitation avec une valorisation « bois énergie ».

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Département : 500 € / ha X 4 soit 2 000,00 €

* Montant total des subventions2 000,00 €

* Montant total du financement sur fonds libres des travaux subventionnés..... 2 120,00 € HT

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à 2 120,00 € HT

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement présenté,
- S'engage à vendre le bois ainsi mobilisé à destination de bois énergie ou à approvisionner un organisme utilisant le bois énergie
- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Demande au Département l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



02 6 / 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 29 juin,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Anne DELABALLE avec pouvoir donné à François SOULIER
Agnès JET avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

Absents excusés :

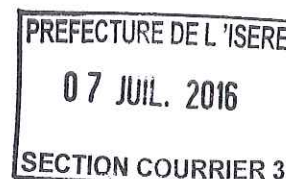
Muriel BLANC, Isabelle PAILLARES

Date de convocation : 23 juin 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : - 5 JUIL. 2016



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION: Répartition des subventions allouées aux associations

M. le Maire explique au conseil municipal que différentes demandes de subvention ont été présentées par les associations pour l'année 2016.

Au vu de ces demandes, M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Association	Montant de la subvention
APESAM	500,00 €
Coopérative scolaire de Ste-Agnès	1 720,92 €
Coopérative scolaire de St-Mury-Monteymond	850,23 €
Ecocitoyens du Grésivaudan	80,00 €
L'Envers du chemin	80,00 €

Ligue contre le cancer	100,00 €
Locomotive	100,00 €
Adabel	620,00 €
MJC Ste-Agnès – St-Mury-Monteymond	600,00 €
Secours populaire français	100,00 €
Total	4 751,15 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 4 751,15 €, répartie comme indiqué ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2016 de la commune, article 6574,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



027/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 29 juin,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Anne DELABALLE avec pouvoir donné à François SOULIER

Agnès JET avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

Absents excusés :

Muriel BLANC, Isabelle PAILLARES

Date de convocation : 23 juin 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : - 5 JUIL. 2016



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative n°1 du budget communal et du budget de l'eau

Vu les instructions budgétaires et comptables M 49 et M 14,

Vu les budgets primitifs votés le 23/03/16,

Vu les préconisations de Mme la Trésorière principale de Domène,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante des budgets de la commune et de l'eau de l'exercice 2016 :

1/ Budget eau

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Section de fonctionnement				
D 6541 : Créances admises en non-valeur		124,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		124,00 €		
D 6811 : Dotations aux amortissements		9 593,00 €		
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre sections		9 593,00 €		
Section de fonctionnement				
R 7011 : Ventes d'eau				124,00 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest services				124,00 €
Section d'investissement				
R 28031 : Amortissement frais études				9 593,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre sections				9 593,00 €
Total général		9 717,00 €		9 717,00 €

2/ Budget commune

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Section de fonctionnement				
D 6156 : Maintenance		2 400,00 €		
D 6541 : Créances admises en non-valeur		17,00 €		
D 673 : Titres annulés sur exercice antérieur		447,00 €		
TOTAL section de fonctionnement		2 864,00 €		
Section d'investissement				
D 2183 : Matériel de bureau et informatique		3 800,00 €		
TOTAL section d'investissement		3 800,00 €		
Total général		6 664,00 €		

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n°1 du budget communal et du budget de l'eau.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



028/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES

L'an deux mille seize et le 29 juin,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Anne DELABALLE avec pouvoir donné à François SOULIER

Agnès JET avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

Absents excusés :

Muriel BLANC, Isabelle PAILLARES

Date de convocation : 23 juin 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : - 5 JUL. 2016



M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2008, 2009, 2010, 2011, 2014 et 2015 pour un montant de 140,64 euros

Sur proposition de Madame la Trésorière de Domène par courriers électroniques explicatifs des 04/05/16 et 10/06/16,

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes dont le détail figure ci-après :

Sur le budget commune

- pièce n°900104000018, exercice 2008, montant : 16,53 €

- pièce n°R-11-12, exercice 2015, montant : 0,30 €.

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 16,83 euros.

Sur le budget eau

- pièce n°R-1-11, exercice 2009, montant : 7,50 €
- pièce n°R-2-29, exercice 2010, montant : 1,14 €
- pièce n°R-2-279, exercice 2010, montant : 57,90 €
- pièce n°R-2-29, exercice 2010, montant : 49,20 €
- pièce n°R-2-118, exercice 2010, montant : 4,45 €
- pièce n°R-2-118, exercice 2010, montant : 0,10 €
- pièce n°R-2-118, exercice 2010, montant : 0,18 €
- pièce n°R-2-118, exercice 2010, montant : 2,77 €
- pièce n°R-1-247, exercice 2011, montant : 0,54 €
- pièce n°R-1-275, exercice 2014, montant : 0,02 €
- pièce n°R-1-254, exercice 2014, montant : 0,01 €.

Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 123,81 euros.

Les crédits sont inscrits en dépenses (article 6541) aux budgets des exercices en cours de la commune et de l'eau, décision modificative n°1.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide adopte la proposition du Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



029/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 29 juin,
À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Anne DELABALLE avec pouvoir donné à François SOULIER
Agnès JET avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

Absents excusés :

Muriel BLANC, Isabelle PAILLARES

Date de convocation : 23 juin 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : 11 JUIL. 2016

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Remboursement de charges d'énergie à la société Legendre, restaurant Le Grand Joly

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les gérants du restaurant Le Grand Joly, sous la dénomination SARL Legendre, supportaient auparavant les charges d'eau, de gaz, d'électricité et de fuel des salles communales Lac blanc et Roche fendue.

Cette situation n'est pas normale ; ces charges doivent être supportées par la commune dans la mesure où ce sont des salles communales. Une négociation a démarré en septembre 2015 et des critères d'indemnisation ont été établis pour les quatre énergies.

Depuis, l'électricité et le gaz ont été séparés et sont supportés par la mairie. La complexité des circuits d'eau et de chauffage fait que pour l'instant, l'indemnisation est la solution la mieux adaptée. Dès que les finances communales le permettront, il faudra envisager la séparation effective des circuits d'eau et de chauffage.

Un calcul a été effectué de juin 2012 (date de signature du bail) à juin 2016 et l'indemnisation totale est de 3 367,45 €. Postérieurement à juin 2016, l'indemnisation sera calculée à la fin de chaque année civile.

Les sommes afférentes à cette indemnisation seront imputées directement sur les loyers de la SARL Legendre en compensation de la dette due à la commune.

Les crédits budgétaires nécessaires à l'indemnisation seront inscrits au budget de la commune, à l'article 671

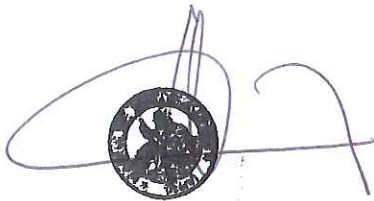
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de rembourser la SARL Legendre selon les modalités expliquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp features a central emblem, possibly a coat of arms, surrounded by text that is partially obscured by the signature.

030 / 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 29 juin,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Anne DELABALLE avec pouvoir donné à François SOULIER

Agnès JET avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

Absents excusés :

Muriel BLANC, Isabelle PAILLARES

Date de convocation : 23 juin 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : 11 JUL. 2016

M. François SOULIER a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Création de poste adjoint administratif à temps non complet 17h 29 mn en CDD

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.

- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application de l'article 3 alinéa 3 4^{ème} de la loi précitée.

Considérant la nécessité de créer un emploi de non titulaire d'adjoint administratif à temps non complet, en raison de la réorganisation des services,

Le Maire propose à l'assemblée :

- la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe de non titulaire, à temps non complet à raison de 17 heures 29 mn hebdomadaires, en raison de la mutation d'un agent administratif pour exercer les fonctions d'adjoint administratif chargé de la comptabilité et de la gestion à compter du 29 août 2016.

Les candidats devront justifier de qualification en gestion comptable.

La rémunération est fixée sur la base de la grille des adjoints administratifs de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'adopter la proposition du Maire,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6413.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,



03 1 / 2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 29 juin,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Anne DELABALLE avec pouvoir donné à François SOULIER

Agnès JET avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

Absents excusés :

Muriel BLANC, Isabelle PAILLARES

Date de convocation : 23 juin 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : - 5 JUL. 2016

M. François SOULIER a été élu secrétaire.



OBJET DE LA DELIBERATION : Fixation des tarifs de la buvette du bal communal

Vu le projet de bal communal du 02/07/16 ;

Considérant que cet événement donnera lieu à l'encaissement de recettes de buvette ;

Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

- Ballon de vin : 1 €,
- Boisson sans alcool, soda : 1 €,
- Bière (25 cl) : 2 €,

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition du Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, François Soulier.



03 2 / 2 0 1 6

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE
LA COMMUNE DE SAINTE-AGNES**

L'an deux mille seize et le 29 juin,

À 20 heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain RIMET, Maire.

Présents : Marc BOURGEAT, Benjamin CANTAU, Éric COLLOMB, Arlette DUBOURDEAUX, Camille GIROUD, Christophe IMARD, Pascal LEMOINE, Norbert MOUSSY, Jean-Claude PORCHERON, François SOULIER.

Absents avec pouvoir :

Anne DELABALLE avec pouvoir donné à François SOULIER

Agnès JET avec pouvoir donné à Arlette DUBOURDEAUX

Absents excusés :

Muriel BLANC, Isabelle PAILLARES

Date de convocation : 23 juin 2016

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Affiché le : - 5 JUIL. 2016

M. François SOULIER a été élu secrétaire.



OBJET DE LA DELIBERATION : Accueil de réfugiés

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Préfecture de l'Isère sollicite la Commune de Ste Agnès pour accueillir des réfugiés dans le cadre du plan migrant dans la Grande Maison située à la Perrière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de la Préfecture

Vote :

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 3

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop followed by a few strokes.

